

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

---

<b>Date de la convocation :</b> 28/05/2026	L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid SEGUIER, Maire.
<b>Membres en exercice :</b> 19 <b>Présents :</b> 15 <b>Votants :</b> 18	<b>Présents :</b> Régis ARMENGAUD, Romain ASSEMAT, Alexis BENOIT, Françoise BOURGUES, Céline CHERRIER, Françoise GAU, Frédéric GONCALVES-ESTEVEZ, Marie-Hélène GONTARD, Sylvie MAFFRE, Germain MALPEAU, Sophie MASSOT, Jérémy PALAYSI, Gilles SABLAYROLLES, Astrid SEGUIER, Michel SEGUIER
Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Représentés :</b> Roméo CARAYON par Astrid SEGUIER, Nathalie GASTOU par Sylvie MAFFRE, Isabelle SIRVEN par Françoise BOURGUES  <b>Absents ou excusés :</b> Nathalie DO CARMO
<b>Secrétaire de séance :</b>	Céline CHERRIER

---

DE\_2026\_053

### Objet : Désignation du correspondant Trifyl

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la désignation d'un délégué de la commune pour Trifyl.

Monsieur Jérémy PALAYSI se porte volontaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :**

**DESIGNE** Jérémy PALAYSI afin de représenter la commune de Lacrouzette auprès de Trifyl.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 5 juin 2026,

La secrétaire de séance,



Céline CHERRIER

Le Maire,



Astrid SEGUIER

*Date de transmission en préfecture : 08/06/2026*

*Date de publication : 09/06/2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.